République Française Liberté – Egalité – Fraternité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000855-20250506-003-003-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2025 Publication : 15/05/2025

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice: 14

Présents: 9 Absents: 5

dont représentés : 2

Suffrages exprimés: 11

Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de la convocation:

24 avril 2025

Délibération affichée en mairie

le: 9 mai 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 9 mai 2025

Accusé réception reçu

le:

L'an deux mil vingt-cinq, le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul BERNARDI.

Présents:

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Absents:

Pascal LECCIA, Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Secrétaire de séance: Antoine ANTONA

<u>Délibération n°003-003-2025</u>: Pose de garde-corps au pont de Paviglia – Validation du projet et demande de subvention (M57)

Le Président de séance explique que pour la sécurité des usagers, il convient d'installer des garde-corps au pont de Paviglia.

Nous avons reçu les offres suivantes :

L'ATELIER DU FER : 6 300 € HT
 FORGE NIVAGGIOLI : 6 840 € HT

Le Président de séance propose donc de retenir l'offre de L'ATELIER DU FER pour un montant de 6 300 € HT et sollicite l'accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Collectivité de Corse	40 %	2 520 €
Etat	40 %	2 520 €
Fonds propres de la Commune	20 %	1 260 €
TOTAL		6 300 €

République Française Liberté – Egalité – Fraternité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000855-20250506-003-003-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2025 Publication : 15/05/2025

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Président de séance, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ VALIDE le projet de pose de garde-corps au pont de Paviglia
- ✓ CHARGE le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention, conformément au plan de financement présenté
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif aux travaux ainsi que tout autre document y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Paul BERNABBI